

**Avis n° 2021/07-06**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'Université**  
**du Littoral à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### Établissement / École

Nom :	<b>Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'Université du Littoral</b>
Sigle :	<b>EILCO</b>
Nom d'usage :	EIL Côte d'Opale
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Lille
Siège de l'école :	Calais
Autres sites :	Dunkerque, Longuenesse

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/07-05

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie NF+NS** (Première accréditation pour délivrer une nouvelle formation sur un nouveau site) :  
- Ingénieur diplômé de l'École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale, spécialité **Agroalimentaire**, en Formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Boulogne-sur-Mer.

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école propose un processus de VAE.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'Université du Littoral ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteure principale), Isabelle HENNEBIQUE (experte auprès de la CTI, co-rapporteure), Anne-Marie JOLLY (experte auprès de la CTI), Alexis HERVE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 7 juillet 2021;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'Université du Littoral, spécialité <b>Agroalimentaire</b> <a href="#">sur le site de Boulogne sur Mer</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2023-2024	restreinte

La Commission valide le dispositif de cycle préparatoire mis en place dans l'école.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Mettre en œuvre une démarche qualité structurée et formalisée ;
- Rédiger un règlement des études unique respectant les règles et le vocabulaire de Bologne ainsi que les préconisations de la CTI (utilisation des termes « unités d'enseignement », crédits affectés aux unités d'enseignement, durée de stage en entreprise, non-compensation entre unités d'enseignements, aménagements de scolarité pour les étudiants en situation de handicap) ;
- Mettre en œuvre une démarche compétences pour l'ensemble des spécialités partagée avec les parties prenantes ;
- Impulser une dynamique favorisant la vie étudiante coordonnée sur l'ensemble des sites ;
- Appuyer l'association d'Alumni dans son développement et son fonctionnement pour qu'elle puisse à son tour soutenir l'école dans le suivi des diplômés et la préparation des élèves ;
- Rendre l'organisation du jury de VAE conforme à R&O.

**Pour la spécialité Agro-alimentaire**

- Introduire des activités d'enseignement transversales inter-spécialités ;
- Profiter du démarrage de cette nouvelle spécialité pour mettre en œuvre une pédagogie permettant l'évaluation des compétences ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 septembre 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON